

Enjeux du développement de l'agrivoltaïsme en France

24 février 2025



L'agrivoltaïsme : nouvel eldorado des producteurs d'électricité, miroir aux alouettes pour les agriculteurs

Par Marjolaine Koch, Sylvain Lapoix · Publié le samedi 4 janvier 2025 à 13:23

▶ **REPRENDRE (36 min)**

Inauguration de l'ombrière agrivoltaïque de Souleuvre en Bocage dans le Calvados, le mardi 24 septembre 2024, au lieu-dit Le Roulet. ©Maxppp - Mathis Harpham / Ouest-France

Début janvier 2025, la cellule investigation de Radio France a diffusé un reportage, dans l'émission « Secrets d'info », sur l'agrivoltaïsme. Il s'agit de combiner production d'énergie et production agricole, en installant des panneaux solaires sur des parcelles. C. Dupraz (INRAE) y explique que cela permet de valoriser les deux tiers du rayonnement solaire non captés par les cultures. On assiste à un véritable engouement pour ce secteur, ces dernières années en France, de la part de grandes entreprises (TotalÉnergies, Sun'Agri du groupe Eiffage, etc.), ou de *start-up*. Certains agriculteurs témoignent d'expériences positives tandis que d'autres relatent un démarchage incessant et insupportable. Le revenu généré par cette activité, pour un exploitant, est estimé à environ 1 000 € par hectare équipé et par an.

En mars 2023, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a imposé la non-dégradation des revenus tirés de l'activité agricole et un taux maximum de couverture de l'exploitation par les panneaux. Le pourcentage de 40 % fixé par décret pose question. Tous les travaux conduits à INRAE jusqu'à présent ont en effet démontré qu'au-delà de 20 %, les rendements baissaient, quelle que soit la culture.

Témoignages à l'appui, les journalistes exposent les inconvénients pour l'agriculture de l'engouement actuel pour l'agrivoltaïsme : augmentation du prix du foncier et « concurrence déloyale » lorsque les fermes sont rachetées par les énergéticiens bien au-dessus du prix du marché, moindres possibilités d'installation ou d'agrandissement quand les agriculteurs retraités conservent leurs terres au lieu de les céder, etc. On note par ailleurs des impacts négatifs sur le paysage et la faune (gibier, oiseaux, insectes).

Des initiatives se mettent donc en place pour réguler davantage le secteur. Par exemple, la région Normandie et la chambre régionale d'agriculture ont fixé des règles spécifiques afin que les projets profitent au plus grand

nombre. Des groupements fonciers ont été créés en Gironde ou en Corrèze, pour répartir les revenus générés par la production d'énergie. Les députés D. Potier et P. Lecamp s'efforcent quant à eux de porter à l'Assemblée nationale un système de redistribution des rentes issues de l'agrivoltaïsme.

Signalons aussi la première édition du « [Carrefour de l'agrivoltaïsme](#) », qui s'est tenue en décembre 2024 à Paris, à l'initiative du syndicat des professionnels du solaire. Les présentations sont accessibles [ici](#).

Karine Belna, Centre d'études et de prospective

Source : [France Inter](#)